

Zone côtière fragile

Présentation au conseil municipal de Clare (Réunion 21 juin 2017)

J'ai récemment pris connaissance d'une rumeur d'un projet de construction d'un nouveau vivoir à homard à La Butte sur un terrain situé au 9251 route 1 (PID3005947). Je n'ai pas pris de démarches pour découvrir le sérieux ou la véracité de ce projet, cependant j'ai décidé de vous faire part de mes préoccupations et celles de mes voisins par rapport à une construction industrielle sur ce terrain. Je choisis de vous en parler parce qu'il soulève la question d'un manque de zonage résidentiel dans la région de Clare. Il soulève la question des droits des contribuables voulant protéger la valeur de leurs propriétés foncières et surtout la qualité de vie que ces propriétés leur procurent.

Il semblerait que le projet en question pourrait être conforme aux exigences de la municipalité quant à l'espace requise pour recevoir un permis de construction résidentiel ou industriel. Toutefois, mon point de vue, et celui d'autres personnes habitant ce voisinage, est le suivant : nous devrions avoir notre mot à dire pour protéger la valeur de nos résidences ainsi que certains rares atouts de la zone résidentielle que nous habitons. Pour fins de discussion, cette zone s'étendrait de la salle des pompiers de La Butte (9177 route 1) jusqu'à la résidence de Nora Robicheau (9319 route 1).

À titre d'information, voici quelques particularités de la zone en question.

1. La zone est située sur une falaise variant de 20 à 30 pieds de hauteur le long de la côte. La falaise est aux prises avec une érosion importante causée à la fois par les fortes vagues et vents des grandes marées et par l'écoulement de l'eau de l'aquifère dont l'importance du flux varie selon les années et les saisons. Le fait que la falaise est constituée de terre brute qui ne supporte aucune végétation la rend davantage vulnérable. Cette zone est sans contredit une zone côtière fragile, ou en anglais, une « coastal sensitive area ».
2. La zone comprend une des rares plages de sable le long de la Baie qui attire régulièrement les gens qui désirent prendre de longues marches sur la plage, les clients du Havre du Capitaine, ainsi que ceux qui désirent se baigner pendant la saison chaude. À part la plage de Mavillette, il existe peu de plages propices à la baignade le long de la Baie.
3. Depuis quelques années, certaines personnes ont obtenu des terrains dans cette zone pour se construire des chalets d'été afin de profiter de la plage et des magnifiques couchers de soleil. Nous pouvons compter à l'heure actuelle quatre chalets d'été en plus des résidences permanentes. Il existe dans cette zone d'autres terrains susceptibles de pouvoir accommoder d'autres résidences saisonnières et permanentes.

Nous pensons que les règlements de la municipalité devraient protéger davantage les droits des propriétaires fonciers. La municipalité entretient en ce moment un projet de loi visant à un certain contrôle de la pollution par le bruit. Le règlement semblerait exclure le bruit émanant d'activités industrielles, ce qui est normal et compréhensible. Toutefois, le but

même du règlement est de protéger la tranquillité et la qualité de vie de notre communauté et c'est sur ce point que nous voulons aujourd'hui insister.

Nous pensons que la construction d'une installation industrielle tel que l'exemple cité pour cette propriété serait une source importante, entre autre, de pollution par le bruit. L'exemple cité, occasionnerait une circulation importante de gros camions et les appareils de réfrigération installés sur les édifices seraient une source de bruit constant. En plus, une tuyauterie installée sur la falaise fragile et connecté à la mer pour le pompage et l'évacuation d'eau nuirait à la fois au paysage, à la stabilité précaire de la falaise et à la qualité de l'eau qui attire les baigneurs.

Nous, les signataires de cette lettre désirons vous mettre au courant de nos appréhensions sérieuses par rapport à l'approbation d'un permis de construction industrielle sur ce terrain ou sur d'autres terrains dans cette zone sans un processus de consultation transparent et sérieux avec nous.

Germaine Comeau
G9@eastlink.ca
902-769-3317

Soutien obtenu par courriel d'autres personnes absentes de la région :

Pour faire suite à votre courriel du 16 juin, j'appuie votre démarche en vue que les contribuables de la Butte soient consultés au sujet de l'usage du terrain en question. Il me semble prudent que les questions que vous soulevez soient adressées.

(Gerald (Aurore) Comeau comeaug@eastlink.ca)

Nous avons pris connaissance de la lettre que Germaine Comeau adressera au conseil municipal de Clare mercredi le 21 juin. Nous avons une résidence dans la zone en question que nous habiterons à temps plein dans un proche avenir. Nous sommes d'accord que certaines installations industrielles comme celle mentionnée nuiraient à la tranquillité des lieux et pourrait facilement compromettre la fragilité de cette zone côtière.

Rachelle et Marc Lavoie rachelle.j.lavoie@gmail.com

Autres personnes soutenant cette présentation

Courriel reçu le 20 juin de Desire.Nyela@usainteanne.ca

Bonjour Germaine,

Je me trouve en ce moment à l'extérieur du pays et je prends connaissance à l'instant de ton courriel.

Je te remercie infiniment pour l'initiative que tu as prise pour défendre nos intérêts, ceux des résidents, des contribuables, des payeurs de taxe comme on dit. Tout ce que tu dis dans la lettre est pertinent.

En effet, s'il y avait eu une installation industrielle dans cette zone, **JE N'AURAIS PAS ACHETÉ DE RÉSIDENCE à cet endroit!!!** Car il en va de la VALEUR de nos propriétés. Et pourtant, nous payons des taxes foncières en fonction justement de la valeur de nos propriétés. J'espère, en effet, qu'il ne s'agit que d'une rumeur. Et si elle s'avérait fondée, la moindre des choses est que l'on consulte les riverains et que leur point de vue soit déterminant dans la prise de décision. Je soutiens donc sans réserve ton initiative et regrette même de ne pas pouvoir être présent demain avec toi à la réunion du Conseil municipal. Il en va de la **valeur de nos propriétés** et surtout de **LA QUALITÉ DE NOTRE CADRE DE VIE!!!** Tu pourras faire un copier-coller de mon courriel voire le lire en entier lors de la réunion de demain. Ma protestation fait office de signature de la pétition que tu présenteras demain.

J'espère que les nouvelles seront positives à l'issue de la réunion du conseil municipal de demain. Et que mes vacances n'en seront pas gâchées. Merci encore une fois.

Désiré Nyela
9245, Route 1
Meteghan River, N.-É. Canada
B0W 2L0